



INSCRIPTION VOYAGE à MALTE

du 12 au 17 octobre 2024

Cher(e) adhérent(e),

Vous souhaitez participer au voyage proposé par l'ASCE 66 à Malte. **Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 15 avril 2024** Il est donc recommandé de les faire dans les meilleurs délais.

Participation financière du séjour :

TARIF / PERSONNE	ADHERENTS ASCE 66 et AYANTS DROITS <small>(Participation ASCE 66 : 70 € /personne)</small> En chambre double*	EXTERIEURS ASCE 66 ET CARTE ASCE FAMILLE En chambre double*
30 avril 2024	150 €	160 €
31 mai 2024	150 €	160 €
30 juin 2024	150 €	160 €
31 juillet 2024	150 €	160 €
31 août 2024	150 €	160 €
30 septembre 2024	150 €	160 €
31 octobre 2024	150 €	160 €
TOTAL	1 050 €	1 120 €
Supplément chambre individuelle	150 €	150 €

- *Supplément single de 150 € (chambre individuelle) à régler avec la dernière échéance.*
- *La taxe de séjour de 0,50 € par personne et par jour est prise en charge par l'ASCE 66*

Chèques à l'ordre de ASCE 66.

Aucune inscription ne pourra être validée si elle n'est pas accompagnée des 7 chèques datés selon l'échéancier ci-dessus avec le bulletin d'inscription daté et signé et de la photocopie d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité (recto et verso sur la même page et une feuille par personne).

Prévoir également la carte européenne d'assurance maladie.

Nous vous remercions par avance du respect des contraintes administratives dans l'intérêt de la bonne préparation de ce voyage.

INSCRIPTION VOYAGE à Malte

du 12 au 17 octobre 2024

à retourner à la permanence de l'ASCE au plus tard le 15 avril 2024

(ASCE 66 – 2 rue Jean Richepin – BP 50909- 66020 PERPIGNAN Cedex)

Adhérent ASCE 66 et ayant droit (1 050 €/ personne)

Extérieur ASCE 66 et carte ASCE famille (1 120 €/ personne)

- Nom et prénom :
- N° de téléphone :

Chambre double

Je souhaite partager ma chambre avec :

- Nom et prénom :
- N° de téléphone :

Chambre individuelle +150 €

J'ai pris connaissance des conditions de ce séjour et je joins les chèques de règlement correspondants à mon inscription.

Fait à

Le

Signature

AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGES INDIVIDUELLES

Conformément à l'article 9 du code civil qui régit le droit à l'image,

Je soussigné,..... agissant en mon nom personnel

- Autorise
 N'autorise pas

l'ASCE 66, pour le voyage qui aura lieu du 12 au 17 octobre 2024 à Malte, à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la communication, sur le site internet de l'Association.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à le

Signature obligatoire

Nota bene : *Les photos de groupe ne sont pas soumises à autorisation.*